



hop@assur
COURTIER EN ASSURANCES

ÉDITION 2026

QUI SOMMES-NOUS ? _____



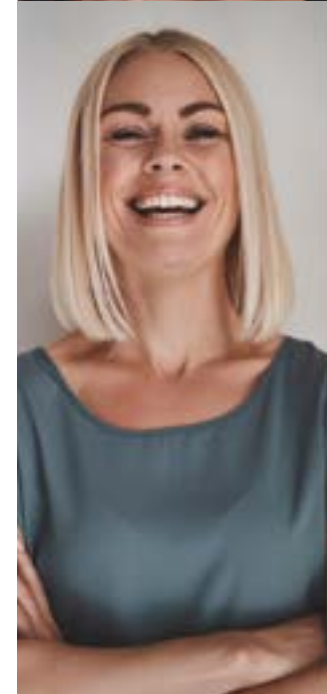
HOPASSUR est un cabinet de courtage d'assurances
"de dommages et de personne"
spécialisé auprès des professionnels du coaching & formation.

Partenaire de EMCC France depuis plus de 8 ans, nous avons mis en place une étroite collaboration en vue d'élaborer des garanties couvrant votre RC Professionnelle ainsi que votre Protection Juridique.

Il faut savoir que le rôle du courtier d'assurance consiste non seulement à trouver la solution la mieux adaptée auprès des compagnies d'assurances, mais il est avant tout le conseil de son client et le garant de ses intérêts, à la différence d'un intermédiaire exclusif qui lui défendra sa marque d'assurance.

Plus précisément, notre cabinet HOPASSUR s'occupe de la gestion de vos contrats d'assurances.

- La gestion des contrats et des sinistres
- Les conseils et la prévention des risques et le suivi



EN QUOI CONSISTE L'ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE ?

La responsabilité civile professionnelle des coach peut être engagée par exemple ;

Lors de divulgations d'informations confidentielles par négligence, défaut de conseils, retard accidentel lors de la prestation, survenus à la suite de prestations et travaux réalisés. Elle permet de pouvoir répondre d'une erreur, d'une faute, d'un oubli ou d'un quelconque dommage subi par un tiers dans le cadre de votre prestation que celle-ci naisse avant ou après sa réception.

Ainsi, seront garantis les dommages corporels, matériels, immatériels causés à toute personne physique ou morale.





EN QUOI CONSISTE L'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE ?

C'est tout particulièrement important pour un professionnel du coaching, puisqu'il n'aura ni le temps, ni les moyens de se défendre correctement en cas de litiges juridiques et administratifs.

L'assurance de protection juridique comprend :

Un coach pourra par exemple contacter un juriste pour obtenir des conseils dans le cadre d'un conflit avec un client, un fournisseur ou encore avec l'administration sociale.

- Des garanties complètes : face à un litige avec un client ou fournisseur nous recherchons une solution amiable (mise à disposition d'une équipe de juristes et d'experts pour soutenir le dossier), soit l'amiable n'est pas envisageable, sont acquis dans votre contrat* la prise en charge des frais de justice (frais d'avocats, huissiers, expertise judiciaire).

* Dans la limite des garanties contractuelles



NOUVEAUTÉS 2026 RC PROFESSIONNELLE & PROTECTION JURIDIQUE

NOUVEAUTÉS 2026

PORTEURS DE RISQUE RC PROFESSIONNELLE / PROTECTION JURIDIQUE

- Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) : Assurée par **HISCOX**
- Protection Juridique (PJ) : Assurée par **CFDP**

CONDITIONS TARIFAIRES 2026

- Création de trois paliers de chiffre d'affaires pour les adhérents 0-25.000€ / 25.001€-50.000€ / 50.001€-100.000€, privilégiant ainsi les débutants et les intermédiaires.

EXTENSION DU CONSEIL : En option jusqu'à 50.000€ de CA. Intégrée automatiquement pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 001 €

AUTRES NOUVEAUTÉS

- Couverture Monde entier pour la RC Pro
- Multi souscription possible pour les adhérents détenant plusieurs statuts (ex. SASU et auto-entreprise)



CONDITIONS TARIFAIRES 2026

RC PROFESSIONNELLE & PROTECTION JURIDIQUE

CATÉGORIE TRANCHE CA	PRIME RC PROFESSIONNELLE	PRIME PROTECTION JURIDIQUE (EN OPTION)	GARANTIE CONSEIL	FRAIS DE GESTION
0 – 25 000 €	80 €	80 €	EN OPTION : 50 €	30 €
25 001 – 50 000 €	100 €	80 €	EN OPTION : 50 €	30 €
50 001 – 100 000 €	200 €	100 €	INCLUDE	30 €
100 001 – 200 000 €	270 €	125 €	INCLUDE	30 €
200 001 – 300 000 €	380 €	150 €	INCLUDE	30 €
300 001 – 500 000 €	480 €	242 €	INCLUDE	30 €
> 500 000 €	Sur mesure	Sur mesure	INCLUDE	30 €

NOTES IMPORTANTES

- **COUVERTURE RC PRO** : Monde entier
- **COUVERTURE PROTECTION JURIDIQUE** : Exclusivement France
- **CONSEIL** : Inclus pour toutes activités de conseil stratégique, organisation, RH, environnement, qualité, sécurité, managériales... **(LISTE NON EXHAUSTIVE VOIR CONDITIONS PARTICULIÈRES)**
- **MULTI SOUSCRIPTION** possible pour adhérents avec plusieurs statuts (ex. SASU + auto-entreprise)

ACTIVITÉS GARANTIES

L'ASSURÉ DÉCLARE EXERCER LA PROFESSION ET/OU LES ACTIVITÉS SUIVANTES À TITRE ONÉREUX OU BÉNÉVOLE :

- Coaching individuel, particulier ou professionnel, coaching d'équipes, coaching de projets ;
- Coaching sportif ;
- Coaching de supervision d'autres coachs ;
- Coaching de mentorat ;
- Formation en développement personnel, communication, management, leadership, accompagnement du changement auprès d'entreprise et d'établissement scolaire et université ;
- Coaching et accompagnement managérial ou d'équipes, animations et facilitations de séminaires participatifs en équipes et grands groupes ; Sophrologie
- Hypnothérapie
- Psychothérapie
- Equi-coaching, à l'exclusion de toute sessions où le cheval est monté
- Médiation judiciaire et conventionnelle

CONSEIL

Les activités reprises ci-dessous ne sont couvertes qu'à la condition d'avoir souscrit à l'option conseil.

- Conseil en stratégie, organisation, développement commercial : Agence pour la création et/ou le développement d'entreprises
- Conseil en export
- Conseil en gestion de risque
- Conseil en import
- Conseil en logistique
- Conseil en management de transition
- Conseil en marketing
- Conseil en stratégie, organisation, développement et management d'entreprises
- Conseil en systèmes de production
- Conseil en systèmes d'information
- Conseil en télécommunication

- Conseil et réalisation d'études stratégiques à destination des collectivités publiques ou des entreprises dans le domaine éducatif, social, de l'habitat, de l'urbanisme et du tourisme
- Conseil en gestion Administrative et Financière de l'entreprise:
- Conseil en gestion de trésorerie, de comptabilité et en contrôle de gestion
- Conseil en optimisation des achats et maîtrise des frais généraux de l'entreprise - hors prestation de conseil en optimisation
- des charges fiscales et sociales
- Conseil en recherche de financements et/ou de partenaires, assistance dans les négociations
- Conseil et assistance à la constitution et au dépôt de dossiers administratifs / appels d'offres
- Développement d'outils bureautiques de gestion (tableaux de bord excel)
- Tenue des livres de comptes - hors activité d'expertise-comptable
- Environnement / Qualité / certification / Santé / Sécurité / Compliance :
- Conseil en économie d'énergie
- Conseil en environnement et développement durable
- Conseil en qualité et/ou certification
- Conseil en qualité, santé, sécurité, environnement
- Conseil en responsabilité sociale d'entreprise
- Conseil en santé / sécurité
- Conseil en sûreté - hors sites aéroportuaire et nucléaires
- Conseil et formation à destination des entreprises en matière d'éthique et de conformité législative, réglementaire et/ou déontologique (compliance)
- Conseil pour la prévention des risques psychosociaux
- Réalisation d'audits de certifications portant sur les méthodes d'organisation et de process des entreprises.

RH / RECRUTEMENT / DÉVELOPPEMENT PERSONNEL :

Conseil et accompagnement en ressources humaines
Conseil et accompagnement en évolution et réorientation de carrière

EXCLUSIONS

AUX ACTIVITES DE COACHING

SONT EXCLUS LES RECLAMATIONS ET DOMMAGES SI AU MOMENT DU SINISTRE, L'ASSURE NE JUSTIFIE PAS D'UN CYCLE DE FORMATION DE **SOIXANTE HEURES MINIMUM** CORRESPONDANT A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE COACHING.

AUX ACTIVITES DE SOPHROLOGIE, HYPNOTHERAPIE ET PSYCHOTHERAPIE SONT EXCLUS LES RECLAMATIONS ET DOMMAGES SI AU MOMENT DU SINISTRE, L'ASSURE NE JUSTIFIE PAS : **D'UN DIPLOME ou d'une certification CORRESPONDANT A L'ACTIVITE ASSUREE, OU D'UN CYCLE DE FORMATION DE CENT HEURES MINIMUM CORRESPONDANT A L'ACTIVITE ASSUREE**, OU D'AU MOINS SIX ANNEES D'EXPERIENCE DANS LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE ASSUREE

A LA FORMATION

SONT EXCLUS LES RECLAMATIONS ET DOMMAGES SI AU MOMENT DU SINISTRE, L'ASSURE NE JUSTIFIE PAS **D'UN CYCLE DE FORMATION DE SOIXANTE HEURES MINIMUM CORRESPONDANT A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

EQUI-COACHING

SONT EXCLUS LES RECLAMATIONS ET DOMMAGES SI AU MOMENT DU SINISTRE, L'ASSURE NE JUSTIFIE PAS **D'UN CYCLE DE FORMATION DE SOIXANTE HEURES MINIMUM CORRESPONDANT A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

ETENDUE GEOGRAPHIQUE / JURIDICTION ET LOI APPLICABLES - MONDE ENTIER SAUF USA/CANADA

Les garanties prévues par le présent module sont applicables dans le monde entier, dans les conditions définies ci-après.

Le présent module n'est pas applicable lorsqu'une obligation d'assurance est imposée par la législation locale auprès d'assureurs agréés dans le pays considéré.

Les indemnités mises à la charge de l'assuré et les frais de défense engagés par l'assuré à l'étranger lui seront uniquement remboursables en France et à concurrence de leur contre-valeur officielle en euros au jour de la fixation du montant des dommages ou de la date des factures.

DEMEURENT EXCLUES DES GARANTIES :

- LES RECLAMATIONS INTRODUITES À L'ENCONTRE DE TOUTE FILIALE, SUCCURSALE, POINT DE VENTE OU TOUT AUTRE ETABLISSEMENT OU SOCIETE DE L'ASSURE SITUEE EN POLYNESIE FRANCAISE OU EN NOUVELLE CALEDONIE ; OU - LES DOMMAGES SUBIS PAR TOUTE FILIALE, SUCCURSALE, POINT DE VENTE OU TOUT AUTRE ETABLISSEMENT OU SOCIETE DE L'ASSURE SITUEE EN POLYNESIE FRANCAISE OU EN NOUVELLE CALEDONIE.
- LES RECLAMATIONS INTRODUITES DEVANT TOUTE JURIDICTION OU TOUTE AUTORITE ADMINISTRATIVE, JUDICIAIRE OU ARBITRALE SITUEE AUX USA OU AU CANADA (OU DANS LEURS TERRITOIRES OU POSSESSIONS) ; OU - LES RECLAMATIONS RELEVANT DU DROIT EN VIGUEUR AUX USA OU AU CANADA.



D'AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCES ADAPTÉES À VOS BESOINS.



PRÉVOYANCE



SANTÉ INDIVIDUELLE
OU COLLECTIVE



MULTIRISQUE
BUREAU



flavien.hurel@hopassur.com
martin.hurel@hopassur.com



02.31.85.53.52 / 02.31.86.43.44
06.01.46.29.33 / 06.67.89.26.05



71-73 RUE JACQUELINE AURIOL -
QUARTIER KOENIG, 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON

HOPASSUR – SARL de Courtage en Assurance au Capital de 1000 € - 71-73 rue Jacqueline Auriol Quartier Koenig 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON – RCS Caen 838311056- immatriculée à l'Orias sous le numéro 1800250 (www.orient.fr) - Responsabilité Civile et Garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 PARIS (www.acpr.banque-france.fr) Tel : 0149954000 – HOPASSUR exerce son activité en application des dispositions de l'Article L520-1 II b du Code des Assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande – Réclamation : HOPASSUR 71-73 rue Jacqueline Auriol Quartier Koenig 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON – Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.